

Covid-19 : silence radio ?

En septembre 2021, La Sentinelle titrait dans un de ses articles « Le vaccin ou la porte ? ». Deux ans et demi plus tard, presque rien n'a changé... et n'est expliqué. L'ACMP-CGPM ne jouera pas le rôle d'avocat du diable !

Par ses deux dernières notes de septembre 2023 et janvier 2024, le Commandant de la Composante Médicale continue à imposer la vaccination Covid-19. Il se base sur l'article 5 de l'Arrêté Royal du 29 novembre 2000 pour le maintien de la catégorie médicale opérationnelle A ou W pour toutes les opérations sur le plan mondial ainsi que tous les exercices et cours hors de notre royaume, sauf pour de rares exceptions.

Loin des débats pour ou contre la vaccination, nous constatons que des collègues – parfois des dirigeants militaires ou des commandants d'unité – s'étonnent à juste titre de cette stratégie à contre-courant de la fin de l'urgence sanitaire mondiale et de l'absence de zones à très haut risque. Le taux d'opérationnalité de certaines unités s'en fait d'ailleurs ressentir. Dans son dernier avis #9766 de juin 2023, le Conseil Supérieur de la Santé ne recommande pas la vaccination systématique des adultes en bonne santé de moins 64 ans, sauf s'ils appartiennent à certains groupes particuliers. Pendant ce temps-là, la Défense argumente dans sa dernière note que « Sur base de nouvelles connaissances scientifiques », une vaccination contre la Covid-19 avec une seule dose unique avec un vaccin de type mRNA modifié pour contrer les nouvelles variantes saisonnières constitue également une condition



Photo : Sedeyn Ritchie

suffisante pendant une année en addendum de la vaccination de base suivie d'au moins un rappel.

Dialogue de sourds

Etrangement, jamais depuis mars 2020 le Commandant de la Composante Médicale et ses SME ('subject matter experts' ou experts fonctionnels) ne sont venus directement expliquer l'évolution de la stratégie vaccinale aux organisations syndicales représentatives dans au minimum un cadre de droit à l'information. Si on veut encourager les adeptes de la théorie du complot, c'est la meilleure méthode à suivre...

Récemment, l'ACMP-CGPM était visiblement la seule organisation à s'en inquiéter : un courrier à la ministre de la Défense en novembre 2023 et des interpellations lors des deux derniers Hauts Comités de Concertation Bien-être sont restés sans action. Même en janvier

2024, le Vice-Chef de la Défense nous exprimait son étonnement de l'absence d'une information spontanée suite à la dernière note qu'il avait pourtant lui-même signée.

Plus que jamais, le dernier paragraphe de notre article de 2021 reste d'application : « Le syndicat militaire ACMP-CGPM ne peut que constater que les militaires en service actif n'ont quasi pas d'autre option que de se faire vacciner contre la Covid 19, sans quoi ils risquent de compromettre sérieusement leur carrière, en particulier sur le plan opérationnel. Cela dit, à ce stade le choix leur appartient encore. S'ils refusent la vaccination, ils devront en assumer les conséquences en connaissance de cause ».

Et entre-temps, nous avons l'impression que les autorités politiques et militaires se fichent totalement des effets du vaccin sur la santé des militaires... ■